

Paix et respect dans votre mariage

Module de sensibilisation à la violence conjugale pour la préparation au mariage

Notes à l'intention des animateurs

Nous vous remercions pour ce ministère de préparation des couples au mariage. Afin de vous aider, voici un bref module de sensibilisation à une réalité souvent méconnue : l'existence ou les prémices de l'existence de la violence conjugale au sein du mariage catholique.

Des décennies de travail auprès de familles catholiques ont permis de constater que la violence au sein du foyer est souvent subie en silence, les deux conjoints ou l'un d'eux pensant que le vœu du mariage leur interdit de faire le nécessaire pour obtenir une protection. Certains ignorent que la violence conjugale va à l'encontre des préceptes de notre Église et que l'espoir, l'aide et la guérison sont possibles. Dans leur message pastoral, *When I Call for Help*, les évêques américains ont déclaré que « nul n'est censé demeurer dans une union maritale violente. »¹

Quand peut-on faire usage de ce module ? Nous vous suggérons de lui consacrer 30 minutes au moment qui vous convient lors de votre travail avec les couples. Nous vous recommandons de présenter ce module après avoir parlé de la communication respectueuse et des stratégies de communication pour parler des questions importantes. Imprimez les pages 3 à 8 pour chaque participant. Imprimez le questionnaire de la page 9 et remettez-en un exemplaire à chaque participant au moment voulu au cours du module. Ne les ramassez pas, ils sont pour eux. Accordez à chacun le temps de réfléchir en privé à ses réponses.

Nous savons que des personnes ont vécu des années de violence sans que personne ne s'en aperçoive. Ce module peut permettre à quelqu'un de mieux se rendre compte de la réalité de son couple. Il pourrait même sauver une vie. Quand les gens savent que l'Église est à l'écoute, ils sont plus enclins à demander de l'aide. On demande parfois aux animateurs de la préparation au mariage de prodiguer des conseils dans les situations de violence conjugale.

Si quelqu'un fait appel à vous pour vous demander de l'aide, n'essayez pas de résoudre la situation directement. Ce n'est pas à vous de « convaincre » quelqu'un de quitter une relation violente : vous devez faire prendre conscience à cette personne de son propre pouvoir de décision. Nous ne devons pas juger. Vous avez deux rôles : écouter avec compassion et orienter la personne vers un conseiller professionnel.

Écouter avec compassion : Montrez que vous êtes à l'écoute en disant :

- Je suis sensible à votre situation.
- Si quelqu'un vous fait du mal, demandez de l'aide professionnelle.
- Je vous aiderai de la manière dont vous voulez que je le fasse.
- Si vous ne souhaitez pas en parler maintenant, ne vous inquiétez pas. Une assistance est disponible 24 heures sur 24.

Ce qu'il faut dire. Lorsque quelqu'un vous révèle qu'il est victime de violence conjugale, dites-lui :

- Personne ne mérite d'être ainsi traité.
- La violence est contraire aux principes d'une relation saine et basée sur l'amour.
- Vous n'avez rien fait pour provoquer ce comportement violent.
- Vous ne pouvez rien faire pour changer ce comportement violent.

Ce qu'il ne faut pas dire.

- Pourquoi ne pas simplement partir ?
- Pourquoi tolérez-vous ce comportement ?
- Qu'avez-vous fait pour mettre votre conjoint(e) en colère ?
- Comment avez-vous laissé cela arriver ?
- Si votre partenaire est si violent(e), pourquoi restez-vous avec lui/elle ?
- Pourquoi n'allez-vous pas voir un conseiller conjugal ?
- Je ne laisserais personne me traiter comme ça.
- Je n'arrive pas à croire qu'il/elle se comporte de cette manière.

Recommander un conseiller professionnel

Tous les professionnels de la santé mentale ne savent pas comment travailler avec les personnes aux prises avec une situation conjugale violente. Trouvez des professionnels de la santé mentale de votre région afin de pouvoir aiguiller les personnes vers les services appropriés en cas de besoin.

La National Domestic Violence Hotline : (800) 799-SAFE (7233) ou (800) 787-3224 (TTY) peut vous offrir des ressources et du soutien et vous aiguiller vers des spécialistes locaux.

Ce module est le fruit d'une collaboration entre Catholics For Family Peace (CFFP) et le Domestic Violence Outreach Ministry de l'archidiocèse de Chicago. Pour plus d'informations ou pour organiser une formation pour le clergé, le personnel paroissial ou les bénévoles, veuillez nous contacter.



Sharon O'Brien, Ph.D., directrice
Lauri Przybysz, D.Min., directrice éducative
Catholics For Family Peace Education and Research Initiative
National Catholic School of Social Service
Consortium for Social Teaching
Université catholique d'Amérique
catholicsforfamilypeace@gmail.com
www.catholicsforfamilypeace.org



Rev. Charles W. Dahm, O.P., directeur
Archdiocese of Chicago Domestic Violence Outreach
1914 S. Ashland, Chicago, IL 60608
312-371-7752 cdahm13@gmail.com
www.DomesticViolenceOutreach.org

Paix et respect dans votre mariage :

Module de sensibilisation à la violence conjugale pour la préparation au mariage

Félicitations pour avoir choisi de vous marier ! La communauté catholique veut vous aider à réussir dans cet important engagement.

Tous les couples ne seront pas confrontés au grave problème de la violence conjugale, mais il est nécessaire d'aborder la question au cours de la préparation au mariage. Le simple fait de l'évoquer dans le cadre de la préparation peut aider un individu ou un couple à solliciter de l'aide.

Notre organisme, Catholics For Family Peace, milite en faveur de mariages sûrs et sains et diffuse des informations sur la manière d'aborder la réalité souvent méconnue de la violence conjugale au sein des mariages catholiques. En collaboration avec le Domestic Violence Outreach de l'Archidiocèse de Chicago, nous avons créé ce module pour vous. Nous définissons la violence conjugale, partageons l'enseignement de l'Église et identifions les signes de violence conjugale afin que vous puissiez la reconnaître.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter nos sites internet, www.catholicsforfamilypeace.org et www.domesticviolenceoutreach.org.

Partie 1 : Introduction (5 min.)

Prière d'ouverture

Seigneur tout puissant, tu es le créateur de la vie. Tu nous as créés, homme et femme, à ton image. Tu nous as donné des cœurs capables d'aimer comme tu aimes et tu nous as invités à participer avec toi à la procréation de la famille humaine. Aujourd'hui, nous te demandons de donner à tous les couples la force de vivre leur engagement à s'aimer. Accorde aux victimes de violences conjugales la force de se libérer et aux personnes qui y ont recours la grâce de reconnaître leur comportement brutal et de changer.

Amen.

Pourquoi évoquer la violence conjugale lors de la préparation au mariage ? Parce que la violence est une menace pour les mariages. Le Center for Disease Control and Prevention fait état de ce qui suit : « Environ une femme sur quatre et près d'un homme sur dix ont été victimes de violence sexuelle, de violence physique ou de harcèlement criminel de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie et ont dit subir une forme quelconque de violence conjugale liée à leur relation. »²

Ces chiffres sont sidérants ! Étant donné que ce phénomène se produit dans le cadre de mariages catholiques, nous souhaitons que vous disposiez d'informations que vous pourrez utiliser pour vous-même et/ou partager avec votre famille et vos amis.

La violence conjugale, aussi appelée violence entre partenaires intimes, envahit généralement progressivement les couples. Tous les couples se disputent de temps à autre, mais la résolution saine des conflits suppose que les deux partenaires recherchent dans le respect mutuel une solution qui soit juste pour tous les deux. En revanche, dans les couples gangrenés par la violence, on observe un comportement bien établi de contrôle et de manipulation systématiques. Souvent, les victimes ne reconnaissent les comportements violents qui se développent que beaucoup plus tard, lorsque cela devient flagrant et évident. Pour cette raison, il est important que les gens sachent comment reconnaître la violence à ses débuts et que les victimes demandent conseil à un conseiller en violence conjugale professionnel.

On parle de violence conjugale lorsque l'un des conjoints cherche à exercer par la force un contrôle sur son partenaire intime. Il peut s'agir d'un contrôle physique, psychologique, économique ou sexuel. La violence verbale ou psychologique en est la forme la plus courante, mais elle n'est pas toujours reconnue comme de la violence. Lorsque les partenaires voient se développer dans leur relation des comportements agressifs, ils doivent analyser ce qui se passe. Parfois, la violence conjugale commence par de petits actes de domination et s'intensifie graduellement. Les premiers signes de contrôle peuvent même sembler anodins, par exemple lorsqu'un conjoint dit à l'autre : « Ne passe pas de temps avec ta famille et tes amis, je veux que tu passes tout ton temps libre avec moi ». Certains trouveront cela normal, mais on finit par se rendre compte qu'il s'agit de la première étape dans le processus d'isolement d'une personne avec ses proches.

Partie 2 : Enseignement religieux sur la violence conjugale (5 min.)

L'Église appelle les époux et les épouses à former une union empreinte d'une dignité égale. Ils sont tous deux créés à l'image de Dieu. Si de nombreux couples comprennent cet appel à la mutualité et à l'autorité égale dans le mariage, d'autres adoptent des attitudes qui détruisent les relations entre les hommes et les femmes. Certains comprennent les textes bibliques, par exemple « Femmes, soyez soumises à vos maris » (Ephésiens 5 : 22), comme un appel à la domination et à la soumission. Le verset précédent, « Soumettez-vous les uns aux autres dans la crainte de Dieu » (Ephésiens 5 : 21), nous permet de comprendre pleinement le message. Les références bibliques les plus appropriées seraient « Rendez ma joie parfaite, ayant un même sentiment, un même amour, une même âme, une même pensée » (Philippiens 2 : 2), et « Par amour fraternel, soyez pleins d'affection les uns pour les autres ; par honneur, usez de prévenances réciproques » (Romains 12:10). Selon l'enseignement catholique, « Le mariage ne doit jamais être une lutte de pouvoir. » 3 (*Follow the Way of Love*, évêques catholiques des États-Unis, 1994, p. 19)

Il est essentiel dans la conception du mariage de traiter l'autre avec respect et dignité au quotidien. Cependant, l'Église est consciente que ce n'est pas toujours un comportement

Sur le conseil:

Lorsqu'une personne se demande si son propre comportement ou celui de son conjoint constitue un comportement violent, elle a tout intérêt à consulter une personne qui a reçu une formation dans le domaine de la violence conjugale. Les services de conseil en matière de violence conjugale sont généralement offerts gratuitement par les organismes de services aux victimes et il faut les consulter même lorsque l'on n'est pas certain de ce qui se passe.

Si vous soupçonnez un cas de violence conjugale, ne vous adressez pas à un conseiller matrimonial qui n'a pas reçu la formation adéquate.

Ne croyez pas que vous serez en mesure de régler ce problème en parlant simplement avec votre partenaire. Si, après une consultation professionnelle, vous vous rendez compte que vous n'êtes pas dans une situation de violence conjugale, alors vous devez impérativement faire évoluer votre vie de couple.

d'amour qui est adopté, et elle propose deux points de référence fondamentaux pour guider les couples.

L'Église se penche sur la violence conjugale dans le droit canonique 1153.1 : « Si l'un des conjoints met en grave danger l'âme ou le corps de l'autre ou des enfants, ou encore si, d'une autre manière, il rend la vie commune trop dure, il donne à l'autre un motif légitime de se séparer en vertu d'un décret de l'Ordinaire du lieu et même, s'il y a risque à attendre, de sa propre autorité. »

De plus, les évêques américains ont rédigé une déclaration pastorale instructive et pleine de compassion, *When I Call for Help: A Pastoral Response to Violence Against Women*, dans laquelle ils déclarent :

1. « La violence sous quelque forme que ce soit (physique, psychologique, verbale, économique ou sexuelle) n'est jamais justifiée et c'est un péché et souvent un crime. (p.1)
2. La personne agressée doit savoir que le fait de prendre des mesures pour mettre fin à la violence ne viole pas les engagements pris dans le mariage. (p.1)
3. Les évêques condamnent l'utilisation de la Bible pour appuyer tout comportement violent, sous quelque forme que ce soit. (p. 9)
4. Enfin, nous insistons sur le fait que nul n'est censé demeurer dans cette situation. » (p.10).¹

Pour en savoir plus sur les enseignements de l'Église, voir :

La rubrique consacrée à la violence conjugale du site internet de la United States Conference of Catholic Bishops

<http://www.usccb.org/issues-and-action/marriage-and-family/marriage/domestic-violence/>

Catholics For Family Peace Education and Research Initiative

<http://www.catholicsforfamilypeace.org/>

Archdiocese of Chicago's Domestic Violence Outreach

www.domesticviolenceoutreach.org

Questionnaire et réflexion (10 min.)

Le questionnaire **Paix et respect dans votre mariage** a pour but de vous aider à faire le point sur votre vie conjugale. Les questions portent sur les signes avant-coureurs de la violence conjugale. Les comportements violents s'intensifient généralement avec le temps. Si vous observez de tels comportements dans votre couple, adressez-vous sans tarder à un conseiller en violence conjugale pour obtenir des conseils personnalisés.

N'attendez pas après le mariage pour demander conseil. Bien que nous ne puissions pas changer les autres, nous pouvons cependant décider de la manière dont nous voulons être traités ou non. Nous avons demandé aux personnes chargées de la préparation de votre mariage de fournir une copie imprimée à chacun d'entre vous. Celle-ci est destinée à votre usage personnel. Elle ne sera pas ramassée.

Veillez répondre honnêtement aux questions. Elles vous indiqueront si votre relation est harmonieuse. Cette période de fiançailles est le moment idéal pour vous assurer que vous êtes tous les deux engagés dans une relation heureuse et sécurisante.

Remplissez le questionnaire fourni par l'animateur. Chacun travaille individuellement. Lorsque vous avez terminé, prenez le temps de réfléchir en privé.

Réflexion privée

Nous prions pour que votre mariage soit toujours plein d'amour et de respect. Nous vous invitons à réfléchir individuellement aux points suivants :

1. Dans votre famille, quels sont les comportements relationnels positifs et négatifs dont vous avez été témoin ?
2. Remémorez-vous des exemples de comportements méchants, irrespectueux ou blessants dans les relations que vous avez observées dans les médias, dans votre famille, dans des œuvres culturelles ou chez d'autres couples.

Discussion de groupe (5 min.)

Échangez à propos des exemples de comportements méchants, irrespectueux ou blessants dans les relations que vous avez observées dans les médias, dans votre famille, dans des œuvres culturelles ou chez d'autres couples.

Partie 3 : Obtenir de l'aide (5 min.)

Aide aux personnes victimes de violence conjugale La ligne d'assistance téléphonique nationale contre la violence conjugale propose une intervention d'urgence ou des conseils et des renvois vers des professionnels locaux. Appelez le 800-799-SAFE (7233) ou le 800-787-3224 (TTY). Vous pouvez vous faire aider par e-mail à l'adresse suivante : ndvh@ndvh.org.

Comment pouvons-nous aider les couples qui se marient ?

Les éléments présentés ici vous aideront à donner de l'espoir et des informations aux personnes qui en ont besoin. Lorsqu'une personne victime de violences conjugales veut parler avec vous, faites ce qui suit : écoutez et croyez son histoire ; dites-lui qu'elle ne mérite pas d'être maltraitée ; aidez-la à évaluer la dangerosité de la situation pour elle-même et pour les enfants, et recommandez-lui la National Domestic Violence Hotline pour avoir des contacts locaux. N'essayez pas d'inciter cette personne à quitter son partenaire. Partir sans avoir de solution de repli est très dangereux. La décision de rester ou de partir doit être prise par la personne.

Dans *When I Call for Help*, les évêques des États-Unis appellent leurs amis et les pasteurs à veiller d'abord à la sécurité des victimes et de leurs enfants. Lorsqu'une relation prend fin, les amis et les ministres de l'Église peuvent aider les personnes touchées et leur famille à se remettre et les soutenir. L'ouvrage vous propose des démarches précises à suivre lorsqu'une personne que vous connaissez est victime de violence.

De quelle autre manière pouvez-vous apporter votre aide ?

Trouvez les coordonnées des services de conseil en matière de violence conjugale et des hébergements dans votre communauté et affichez-les dans des lieux publics : panneaux d'affichage, toilettes, bulletins religieux, etc. et donnez-leur des fournitures, faites-leur des dons ou proposez votre bénévolat.

Le pardon

Si elles ne sont pas accompagnées d'un changement de comportement, les demandes de pardon verbales sont inacceptables. Les victimes de violence conjugale ne doivent pas être incitées à pardonner ou être soumises à des pressions pour le faire. La plupart des victimes veulent pardonner, mais le pardon est un processus qui demande du temps. Parfois, les blessures sont si profondes ou la menace si présente que la réconciliation n'est ni possible ni souhaitable. La sécurité est la première préoccupation et il faut suffisamment de temps pour guérir.

Prière de clôture

Seigneur Jésus, fais de moi un instrument de ta paix. Puissé-je parler aux autres avec respect et amour ; puisse-je travailler pour entretenir des relations saines, les miennes et celles de mes amis et voisins. Seigneur compatissant, aide-moi à soutenir et à consoler ceux qui souffrent. Aide-moi à comprendre la douleur que ressentent les autres quand leur confiance est trahie. Puissé-je être votre messenger de paix et de compassion dans notre société. Amen.

Références :

1. *When I Call for Help, A Pastoral Response to Domestic Violence Against Women*. Message des évêques catholiques américains, 2002. <http://www.usccb.org/issues-and-action/marriage-and-family/marriage/domestic-violence/when-i-call-for-help.cfm>.
2. *Preventing Intimate Partner Violence*. Centers for Disease Control and Prevention. <https://www.cdc.gov/violenceprevention/intimatepartnerviolence/fastfact.html>.
3. *Follow the Way of Love, A Message pastoral des évêques catholiques américains aux familles*, Washington, DC, 1994, 19. <http://www.usccb.org/issues-and-action/marriage-and-family/marriage/follow-the-way-of-love.cfm>

Paix et le respect dans votre mariage

Cochez les comportements qui vous concernent ou qui concernent votre partenaire.

Moi Mon/Ma partenaire

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 1. Votre partenaire surveille-t-il/elle le déroulement de votre vie et vous oblige-t-il/elle à rendre compte de chaque minute (par exemple, lorsque vous faites des courses, rendez visite à des amis ou vous rendez au travail) ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 2. Votre partenaire surveille-t-il/elle votre téléphone portable ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 3. Votre partenaire agit-il/elle de façon suspecte ou vous accuse-t-il/elle de flirter avec d'autres personnes ou d'avoir des liaisons extraconjugales ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 4. Votre partenaire est-il/elle toujours désagréable envers votre famille et vos amis ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 5. Votre partenaire vous dissuade-t-il/elle d'établir ou d'entretenir des relations avec des membres de votre famille ou des amis ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 6. Votre partenaire est-il/elle souvent trop critique à l'égard de choses du quotidien (par exemple votre cuisine, vos vêtements, votre apparence, votre façon de parler) ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 7. L'humeur de votre partenaire passe-t-elle du calme à la colère soudainement, ou vice versa ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 8. Votre partenaire vous dit-il/elle souvent des mots blessants (par exemple il/elle vous insulte, vous critique constamment ou vous rabaisse) ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 9. Votre partenaire fait-il/elle pression sur vous pour avoir des rapports sexuels ou pour se livrer à des actes sexuels que vous n'aimez pas ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 10. Votre partenaire contrôle-t-il/elle les finances et vous cache-t-il/elle beaucoup de choses ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 11. Votre partenaire exige-t-il/elle une comptabilisation stricte de vos dépenses ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 12. Votre partenaire menace-t-il/elle de vous dénoncer à la police, aux services sociaux ou aux services d'immigration ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 13. Votre partenaire vous a-t-il/elle déjà menacé(e) de vous faire du mal ou de se faire du mal en raison de votre comportement ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 14. Votre partenaire vous a-t-il/elle déjà frappé(e) ou poussé(e) avec les mains, les pieds ou un objet ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 15. Votre partenaire vous a-t-il/elle déjà blessé(e) physiquement (par exemple en laissant des éraflures, des ecchymoses, des coupures, des bosses, etc.) ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 16. Votre partenaire a-t-il/elle déjà projeté ou cassé des objets lorsqu'il/elle était en colère ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 17. Votre partenaire fait-il/elle du mal ou menace-t-il/elle de faire du mal à votre animal ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 18. Votre partenaire a-t-il été violent envers vous pendant votre grossesse ou a-t-il/elle menacé de faire du mal à vos enfants ou de vous les enlever ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 19. Votre partenaire rejette-t-il/elle souvent vos idées ? |

La maltraitance revêt de nombreuses formes. Si vous avez répondu « oui » à au moins une question, il y a lieu de vous inquiéter, et vous devriez demander des conseils individuels sur la violence conjugale dans le cadre de votre relation avec votre partenaire. Ne négligez pas ou ne minimisez pas les soupçons de violence dans votre relation. Bien qu'il soit difficile de discuter de ces questions, la violence conjugale est malheureusement très courante.